



VARENNES

APPEL D'OFFRES

PROJET : Réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet

DOSSIER : SGN-2021-0701

La Ville de Varennes demande des soumissions pour des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet.

Prendre note que ce projet est admissible aux programmes de subventions provinciales et fédérales en matière d'infrastructures et est conditionnel à l'acceptation d'un règlement d'emprunt.

Les travaux incluent, et ce sans s'y limiter, l'installation, le maintien et le démantèlement d'un réseau temporaire d'eau potable, l'excavation et le remblayage des puits d'accès, le nettoyage de la conduite d'eau potable, la fourniture et l'installation de la gaine, la fourniture et la pose de bornes incendie et la remise en fonction de la conduite principale.

L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux implicites et inhérents à la réalisation des travaux, incluant ceux non spécifiquement décrits dans les documents d'appel d'offres, mais nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage contractuel. De plus, l'entrepreneur est responsable de la coordination, de l'exécution de l'ensemble des travaux et de la gestion de la circulation.

Tel que stipulé à l'article 8 des clauses administratives générales, le soumissionnaire devra s'assurer d'inclure l'ensemble des documents demandés par la Ville. Le défaut de fournir l'un des documents demandés pourrait entraîner le rejet de la soumission.

Les documents nécessaires à la préparation d'une soumission seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO au www.seao.ca à compter du **4 mars 2021**.

Les soumissions devront être déposées en trois (3) exemplaires (1 original et 2 copies) et être accompagnées des documents suivants :

- un chèque visé, un mandat-poste, une traite bancaire ou un cautionnement de soumission égal à dix pour cent (10 %) du prix de la soumission incluant les taxes, valide pour une durée de cent vingt (120) jours;
- Une lettre d'intention délivrée par une entreprise dûment autorisée par l'AMF à exercer des activités de cautionnement et s'engageant, dès l'octroi du contrat au soumissionnaire, à émettre un cautionnement d'exécution des obligations pour un montant équivalent à 50 % du prix de la soumission, ainsi qu'un cautionnement pour garantir le paiement des salaires, matériaux et gages pour un montant équivalent à 50 % du prix de la soumission incluant les taxes. Ces cautionnements doivent être valides pour une durée de cent vingt (120) jours.

Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée et identifiée au nom du projet et de votre entreprise et déposées à la réception de l'hôtel de ville, 175, rue Sainte-Anne, Varennes (Québec), J3X 1T5, avant 11 h, **le 30 mars 2021**. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de clôture.

La Ville de Varennes ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ne peut être tenue responsable ni encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s) advenant le rejet ou l'annulation des soumissions. De plus, une fois passées la date et l'heure d'ouverture, les soumissions déposées ne pourront plus être retirées.

Donné à Varennes, le 2 mars 2021,

Me Marc Giard, OMA

Le directeur des Services juridiques et greffier